

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00686

Numéro SIREN : 533 937 553

Nom ou dénomination : 2B PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt 3966



JK/2011 B 00686
2B PROMOTION
QUARTIER MAUFACHE ROUTE NATIONALE 555
83920 LA MOTTE

Nos références : JK/2011 B 00686

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ● 2B PROMOTION

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

QUARTIER MAUFACHE ROUTE NATIONALE 555
83920 LA MOTTE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 533937553 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constaté le 27/07/2023 le dépôt, arrivé au greffe le 21/07/2023, enregistré sous le numéro 2023/3966, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 27/07/2023
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO



Société 2B PROMOTION

RN 555
QUARTIER MAUFACHE
83920 LA MOTTE

LE TRIBUNAL DE COMMERCE
DE COLUMBIERS

27 JUL. 2023

08300 DE COMMERCE
COLUMBIERS

23/3966

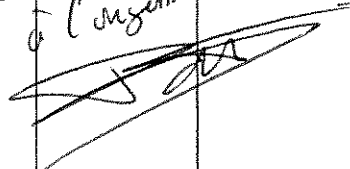
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	200		200		200			
Créances rattachées à des participations	18 605		18 605		18 605			
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	18 805		18 805		18 805			
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens	1 003 183		1 003 183	177 939	825 244	463.78	
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 823		2 823	8 891	6 068	68.25	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	24 458		24 458	147 715	123 256	83.44	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	58 378		58 378	239 336	180 959	75.61		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	1 088 842		1 088 842	573 881	514 961	89.73		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 107 647		1 107 647	573 881	533 766	93.01		

Certifié conforme à l'original.



(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12/31/2021	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000	5 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	148 125	133 808	14 317	10.70
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 890	14 317	10 427	72.83
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
Total I	157 015	153 125	3 890	2.54	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	273 705	127 751	145 955	114.25
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	495 640	102 964	392 677	381.37	
Dettes fiscales et sociales	259		259		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	181 028	190 042	9 014	4.74	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	950 632	420 756	529 876	125.93
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 107 647	573 881	533 766	93.01

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

950 632

420 756

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	393 250		393 250	139 167	254 083	182.57
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	393 250		393 250	139 167	254 083	182.57
Production stockée			1 202 207	69 393	1 132 814	NS
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				8 988	8 988	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				0	0	100.00
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			1 595 457	217 548	1 377 909	633.38
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 202 207	196 269	1 005 939	512.53
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			376 963		376 963	
Autres achats et charges externes *			1 692	1 043	649	62.25
Impôts, taxes et versements assimilés			1 233		1 233	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 300	0	2 300	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 584 396	197 311	1 387 084	702.99
I - Résultat d'exploitation (I-II)			11 062	20 237	9 176	45.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12 31/12/2021	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		0	0	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		0	0	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 484	3 393	3 091	91.10
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6 484	3 393	3 091	91.10
2. Résultat financier (V-VI)	6 484	3 393	3 091	91.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 577	16 844	12 267	72.83
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	687	2 527	1 840	72.81
Total des produits (I+III+V+VII)	1 595 457	217 549	1 377 909	633.38
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 591 567	203 232	1 388 336	683.13
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 890	14 317	10 427	72.83

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

2B PROMOTION

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : Quartier Maufache RN 555
83920 LA MOTTE

* * * *

R.C.S. DRAGUIGNAN : B 533 937 553

DE COUILLON

27 JUL 2023

08300 DE LA MOTTE

73139166

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07 JUIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à neuf heures, les associés de la société à responsabilité limitée « 2B PROMOTION » au capital de 5 000 euros divisé en 200 parts sociales de 25 euros chacune, dont le siège social est à LA MOTTE 83920, Quartier Maufache, RN555, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance, conformément aux dispositions légales.

Sont présents :

- | | |
|--|------------------|
| - Monsieur Romain BOETTI, possédant | 100 parts |
| - BLUE PASSION, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 622 euros
Représentée par Monsieur Christian BOETTI, gérant, possédant | 100 parts |
| | <u>200 parts</u> |

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Romain BOETTI, gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble l'intégralité du capital social. En conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires, conformément aux dispositions légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts ;
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- le texte des résolutions proposées ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

R/ R/

ORDRE DU JOUR

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

- 1/ Régularité de la convocation et mise à disposition des documents selon les délais légaux ;
- 2/ Examen et approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice écoulé ;
- 3/ Quitus à donner à la gérance ;
- 4/ Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 5/ Décision concernant la rémunération de la gérance ;
- 6/ Conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce ;
- 7/ Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance, commente les comptes clos le 31 décembre 2022 et ouvre la discussion. Il répond aux différentes questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met alors successivement aux voix les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS MISES AUX VOIX

Première résolution

La collectivité des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts, concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment de la mise à la disposition des associés, pendant les quinze jours francs, qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés. Lesdits comptes font apparaître un bénéfice comptable de 3 890 euros (trois mille huit cent quatre-vingt-dix euros).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[Signature] *[Signature]*

Troisième résolution

La collectivité des associés donne quitus entier et sans réserve à la gérance en ce qui concerne l'exécution de son mandat et l'accomplissement de sa mission pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à savoir un bénéfice comptable de 3 890 euros (trois mille huit cent quatre-vingt-dix euros) au poste de report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

La collectivité des associés constate qu'il n'a été versé aucune rémunération à la gérance au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant le détail des conventions de la nature de celles visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce, déclare l'approuver purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que chaque convention a fait l'objet d'un vote auquel n'ont pas pris part le ou les associés intéressés, conformément à la loi.

Septième résolution

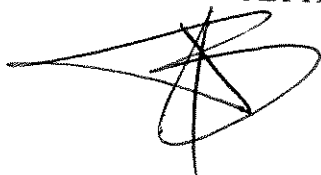
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération aux fins d'accomplir toutes les formalités requises par ce qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

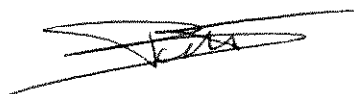
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les associés présents et le gérant ès qualités.

Monsieur BOETTI Christian



Monsieur BOETTI Romain



2B PROMOTION

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : Quartier Maufache RN 555
83920 LA MOTTE

* * * *

R.C.S. DRAGUIGNAN : B 533 937 553

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07 JUIIN 2023

Première résolution

La collectivité des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts, concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment de la mise à la disposition des associés, pendant les quinze jours francs, qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Deuxième résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés. Lesdits comptes font apparaître un bénéfice comptable de 3 890 euros (trois mille huit cent quatre-vingt-dix euros).

Troisième résolution

La collectivité des associés donne quitus entier et sans réserve à la gérance en ce qui concerne l'exécution de son mandat et l'accomplissement de sa mission pour l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à savoir un bénéfice comptable de 3 890 euros (trois mille huit cent quatre-vingt-dix euros) au poste de report à nouveau.

B

Cinquième résolution

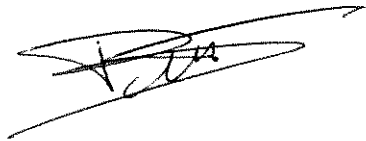
La collectivité des associés constate qu'il n'a été versé aucune rémunération à la gérance au titre de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant le détail des conventions de la nature de celles visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce, déclare l'approuver purement et simplement.

Septième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération aux fins d'accomplir toutes les formalités requises par ce qui précède.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned in the lower-left quadrant of the page.

2B PROMOTION

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : Quartier Maufache RN 555
83920 LA MOTTE

* * * *

R.C.S. DRAGUIGNAN : B 533 937 553

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du Code de Commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice sous revue a eu une durée de 12 mois, du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice il a été réalisé de chiffre d'affaires de 393 250 euros. Une variation positive des stocks de produits finis à hauteur de 1 202 207 euros a été constatée en production stockée, et un transfert de charge pour 0 euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève donc à 1 595 457 euros.

Les charges d'exploitation ont atteint un montant de 1 584 396 euros, faisant apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de 11 062 euros. Compte tenu de la structure de notre activité, les postes de charges les plus importants sont représentés par les achats de matières premières et autres approvisionnements pour 1 202 207 euros, une variation de stock pour 376 963 euros, ainsi que les autres achats et charges externes pour 1 692 euros.

Après déduction du résultat financier négatif de 6 484 euros, des produits exceptionnels de 0 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 687 euros, le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 3 890 euros.

Nous ne voyons plus d'éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La vente de la dernière maison détenue sur la commune de Draguignan, nous permet de nous concentrer sur de nouveaux projets.

Notamment sur la commune de Trans en Provence où d'autres opportunités s'offrent à nous.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous vous présentons ci-joints les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à savoir :

- a) Bilan actif ;
- b) Bilan passif ;
- c) Compte de résultat.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait ressortir un bénéfice comptable de 3 890 euros (trois mille huit cent quatre-vingt-dix euros), que nous vous proposons d'affecter au poste de report à nouveau.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Sans objet

ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Sans objet

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Sans objet

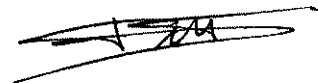
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce.

La Motte, le 17 mai 2023
La gérance



2B PROMOTION

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : Quartier Maufache RN 555
83920 LA MOTTE

* * * *

R.C.S. DRAGUIGNAN : B 533 937 553

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223.19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance la convention visée audit article intervenue, poursuivie ou exécutée au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Avances de trésorerie rémunérées faites par l'EURL BLUE PASSION auprès de sa filiale pour un montant cumulé de 120 461.05 euros au 31/12/2022.

Membre intéressé : Monsieur Christian BOETTI, en sa qualité de gérant de l'EURL BLUE PASSION

Avances de trésorerie rémunérées faites par la SCI MARO auprès de 2B PROMOTION pour un montant cumulé de 153 244.22 euros au 31/12/2022.

Membre intéressé : Monsieur Christian BOETTI, en sa qualité de gérant de la SCI MARO.

Nous vous demandons d'approuver cette convention intervenue aux conditions indiqués ci-dessus.

La Motte, le 17 mai 2023
La gérance

